

# “LA BELGIQUE A SAUVÉ mon fils autiste”

▶ **Maxence, autiste de 10 ans, est scolarisé près de Mons. “La Belgique paye pour sa scolarité et son avenir”, témoigne sa mère**

▶ L'histoire de Maxence peut paraître étonnante, terrible, choquante. Mais elle est la même que celle de milliers de petits Français handicapés, scolarisés en Belgique, dans le Hainaut. Amandine Weaver, sa maman, n'hésite pas à la raconter. “Maxence et moi, nous avons passé un pacte. Nous passons par la justice, les médias, nous faisons tout pour nous en sortir”, explique cette habitante de la banlieue de Valenciennes.

Maxence est né en 2004. Ce n'est qu'à ses 18 mois qu'il a été diagnostiqué autiste. “On nous a orientés vers un centre médico-psychologique, comme c'est l'usage en France. Là, on m'a dit que c'était ma faute si mon fils était ainsi. Qu'il est devenu autiste car je ne le regardais pas en lui donnant le sein. Que j'avais eu une grossesse non désirée. Des conneries de ce style dites

par des pédopsychiatres payés par l'État français”, regrette-t-elle aujourd'hui.

**LA SUITE ? CE FUT** une quête éperdue d'une vie plus normale pour Maxence. “À ses trois ans, j'ai voulu le scolariser mais aucune école ne voulait de lui. On me répondait qu'il n'avait pas sa place dans le système scolaire. Donc, il était à l'hôpital psychiatrique où l'on ne le stimulait pas. C'était de la garderie.”

Un long chemin de croix jusqu'au jour où Amandine et Maxence décident de remuer ciel et terre pour obtenir raison. C'était en 2010, dans les colonnes de la presse régionale du Nord-Pas-de-Calais. “J'avais obtenu le droit pour lui d'être scolarisé mais il n'y avait pas de place. J'ai déposé plainte pour défaut de scolarisation. Et la directrice de l'école spécialisée Le Clair Logis, à Mons, a lu l'article et m'a appelée.”

Dès lors, tout a changé, et très vite. “Le 6 décembre 2010, mon fils rentrait à l'école pour la première fois de sa vie”, raconte sa mère.

**AUJOURD'HUI, AMANDINE** Weaver n'a pas assez de mots pour remercier Le Clair Logis. “En quatre ans, Maxence est passé d'autiste lourd à autiste modéré. Il a fait des progrès importants grâce au savoir des éducateurs belges. En Belgique, vous avez 40 ans d'avance sur la France, sur ces questions. Je dois tout à la Belgique, ce pays a sauvé mon fils.”

À l'heure actuelle, la Sécurité sociale française finance les déplacements de Maxence entre Valenciennes et Mons.

Mais c'est la Belgique qui paye ses frais de scolarité. “C'est lamentable. Le gouvernement belge paye la scolarité et l'avenir de mon fils, alors qu'il est français. Mon pays devrait faire quelque chose pour ça. Mais chez nous, la psychanalyse a mis la main sur l'autisme depuis des années. C'est leur gagne-pain”, s'emporte Amandine.

**“En Belgique, vous avez 40 ans d'avance sur la France”**

Depuis, Maxence fait tous les jours le trajet entre France et Belgique. En taxi. Au prix de 2.200 € par mois, entièrement payé par la Sécurité française. “Mais ce n'est rien par rapport à ce que coûterait la prise en charge de mon fils en institut médico-éducatif.” Symbole d'un gâchis dont la Belgique est à la fois victime et bénéficiaire.

Julien Balboni

## LA PHRASE

*“Les enfants français handicapés ne prennent pas la place des Belges. Et grâce à eux, on a de l'emploi et des places pour les Belges.”*

Isabelle Resplendino, représentante au Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé

**4.500**

Le nombre d'emplois belges issus de la présence de handicapés français, dans le Hainaut

## “JE NE FAIS QUE RECEVOIR des parents désespérés”

▶ Plus de deux tiers des enfants scolarisés au Clair Logis, à Mons, sont français

▶ Sophie Dieu, la directrice de l'école du Clair Logis, à Havré (Mons), voit la situation avec enthousiasme. Sur les 90 enfants de son établissement spécialisé, près de 60 sont français. Pour elle, ça ne change rien. “On est très contents de les avoir. Un enfant est un enfant et les petits Français ne rapportent pas plus d'argent. Nous sommes simplement ravis de pouvoir aider des familles dans le besoin”, sourit-elle.

Depuis quatre ans qu'elle dirige Le

Clair Logis, Sophie Dieu a pu voir l'incroyable afflux de jeunes ressortissants hexagonaux. Permettant à l'établissement d'élargir le nombre de ses élèves.

“Il n'y en avait que 40 à mon arrivée contre environ 90 aujourd'hui. On a ouvert une classe de maternelle pour répondre à la forte demande”, poursuit-elle.

**C'EST À CAUSE DU LARGE PROBLÈME** de l'accueil des handicapés en France que Le Clair Logis, comme des centaines d'autres établissements belges, a reçu les appels de parents français. “Je ne fais que ça, de répondre à des mails et des appels téléphoniques de parents désespérés”, regrette Sophie Dieu.

“Beaucoup viennent du Nord-Pas-de-Calais, mais il y en a aussi qui arrivent de Savoie, de Bordeaux, de région parisienne. Certaines familles doivent déménager en Belgique pour se rapprocher de leurs enfants scolarisés ici”, décrit-elle.

Tous ont le même but : offrir un vrai encadrement scolaire à leur enfant que

le système français a rejeté, faute de place ou de volonté de l'accueillir autrement que par la voie médicalisée. Le but ? “Faire d'eux des adultes autonomes. Les objectifs sont différents selon chaque enfant. Certains ont le langage, d'autres pas. Ils sont tous différents”, insiste la directrice.

Ju. B.

# Quand la Belgique paye POUR LA FRANCE

▣ Les frais de scolarité des petits Hexagonaux sont versés par l'État belge. Mais les accords entre les deux pays progressent

► C'était hier 13 novembre le premier anniversaire de la publication au *Journal officiel* de la loi établissant les accords entre la France et la Région wallonne sur l'accueil des handicapés. Un an plus tard, les premières - lentes - avancées se traduisent par une première réunion entre Maxime Prévot, le vice-président du gouvernement wallon, et Ségolène Neuville, secrétaire d'État aux Personnes handicapées, tenue il y a une dizaine de jours.

Parmi les points importants à l'ordre du jour : le recensement précis des Français handicapés en Wallonie, estimé aujourd'hui entre 5.500 et 6.000. Et surtout, la préparation de normes strictes pour les établissements tournés essentiellement vers l'accueil de Français handica-

pés. Des contrôles de sécurité et d'hygiène qui, selon Isabelle Resplendino (du Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé), "ne sont pas encore budgétés".

Depuis de longs mois, la presse, et notamment la *DH*, décrit les difficultés rencontrées par ces établissements surnommés les "usines à Français", qui bon an mal an offrent 4.500 emplois à des Belges, en Wallonie. Et, après l'accord entre les gouvernements des deux pays, 6.200 places en établissements spécialisés sont réservées aux petits Français, et financées par la France. "Si les Français partaient demain,

tout se casserait la figure", indique la déléguée d'Autisme France aux Français de Belgique.

**MAIS LA VRAIE INTERROGATION**, qui ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion, c'est le règlement des frais de scolarité. Aujourd'hui, les enfants handicapés français, au nombre de 2.800 scolarisés chez nous, sont financés par la Belgique. De quel droit ?

Car à l'heure actuelle, c'est bien le retard français en matière de formation, de construction d'établissement, de financement et de politique médicale qui semble poser problème. Et pour une fois, c'est bien la Belgique qui devance son voisin sur ce problème si pointu de l'accompagnement des personnes handicapées, devant être envisagé sous l'angle éducatif plutôt que celui du soin.

Ju. B.

## XRESSO



**Isabelle Resplendino**

Représentante des parents d'élèves au Conseil supérieur de l'enseignement spécialisé

### "Nous avons pitié des parents français"

**1** Il y a 2.800 enfants handicapés français scolarisés en Belgique.

**Prennent-ils la place des Belges ?**

"Non car il n'y a pas de pénurie de places. Au contraire, cela permet aux

Belges de bénéficier d'un vaste réseau d'enseignement spécialisé dans le Hainaut. Il faut savoir que si les Français partaient, des écoles et beaucoup d'établissements hébergeurs ferment leurs portes et des emplois disparaîtraient. C'est un équilibre et l'État belge n'est pas perdant."

### 2 Comment peut-on expliquer cette situation ?

"L'accueil des Français handicapés en Belgique existe de très longue date et vient des congrégations religieuses, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, surtout depuis 1905 et la loi de séparation de l'Église et de l'État en France. Là-bas, les normes y

sont plus strictes et les bâtiments plus chers à construire. D'où cette pénurie chez nos voisins. Tous les jours, je reçois des coups de téléphone de mamans et de papas français au bord du suicide car ils n'ont pas de place pour leur enfant."

### 3 Les liens entre Belgique et France se resserrent. Quelles sont les revendications ?

"Ce serait bien que la France paye les frais de scolarité des petits Français qui viennent en Belgique. Ce n'est pas le cas. Grâce à la France, il y a de l'emploi et des places pour les handicapés belges mais la logique voudrait que la France règle ce qu'elle doit."

Interview > Ju. B.